

---

## Erratum

---

### Avis

Loi sur la conservation du patrimoine naturel  
(chapitre C-61.01)

#### **Réserve naturelle du Héron-Bleu-et-de-ses-amis** — **Reconnaissance**

*Gazette officielle du Québec*, Partie 2, 7 octobre 2015,  
147<sup>e</sup> année, numéro 40, page 3905.

À la page 3905, le titre de l'avis sur la colonne de droite aurait dû se lire « Réserve naturelle du Héron-Bleu-et-de-ses-Amis » au lieu de « Réserve naturelle du Héron-Bleu-et-de-ses-amis ».

64060